

PRAGA ASSURANCES



VOS GARANTIES DE PRÉVOYANCE

RENTE DE CONJOINT SURVIVANT

Une Rente de conjoint survivant pour votre époux(se).*

Sans condition d'âge

+

Calculée sur 60 % des points retraite RCO Cavamac acquis

Exemple :

60 000 points

=

Rente annuelle de
14 378 €

Inférieur à 30 000 points

=

Rente annuelle
minimum de 7 189 €

RENTE EDUCATION

Une Rente d'éducation pour votre/vos enfants.*

Versée jusqu'à 21 ans à l'enfant fiscalement à charge, et jusqu'à 25 ans si poursuite d'études



Montants bruts de la rente au
1er janvier 2024 :

- 4 602,00 € /an jusqu'à 11 ans,
- 9 201,00 € /an entre 12 et 18 ans,
- 13 802,00 € /an de 19 à 25 ans.



À NOTER

Le versement des rentes est assuré par AXA France Vie en qualité de représentant des co-assureurs.

*Retrouvez le détail des conditions dans la notice d'information.

① Informez PRAGA du décès de l'agent général et envoyez les documents suivants à partir du formulaire de contact disponible sur votre espace personnel ou à l'adresse

relations.clients@praga-assurances.fr :

- l'acte de décès,
- le livret de famille dans son intégralité,
- un extrait d'acte de naissance de l'agent décédé,
- un extrait d'acte de naissance du conjoint(e), comportant les mentions marginales conformes à la situation actuelle,
- la copie de la pièce d'identité du conjoint(e) et des enfants,
- le RIB du conjoint(e) et des enfants majeurs,
- le dernier avis d'imposition,
- le certificat de scolarité pour chaque enfant à charge fiscalement,
- les coordonnées du notaire chargé de la succession.

② A réception des documents, nous nous chargeons de l'instruction de votre dossier.

Nous vous rappelons que vous pouvez, en qualité de veuf(ve), bénéficier d'un maintien des garanties santé PRAGA 100% à titre gratuit pendant un an.
Prenez contact avec nos services pour demander cette couverture.